

## CAMILLE SARI

REFORME DES CONSTITUTIONS ET DES INSTITUTIONS ET REALITES  
ECONOMIQUES ET SOCIALES : CAS DE L'ALGERIE ET DU MAROC

## Biographie

Premier Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle option monnaie-finance-banque, obtenu en 1987 à l'Université Paris X-Nanterre sur le thème : « Taux de change, rôle économique de l'Etat : à propos de modèles ». Deuxième Doctorat sur le thème : « politiques des taux de change en Algérie et au Maroc : une étude comparative » obtenu à l'Université Paris 8 en décembre 2000.

Camille SARI a enseigné dans différentes Universités parisiennes dont Paris III-Sorbonne Nouvelle, Paris XII, Paris VIII et Paris XIII ainsi que dans des grandes écoles de commerce. En tant que conférencier international, il a enseigné en Algérie, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Maroc et au Sénégal.

Animateur d'un réseau d'entreprises de l'Est parisien il a développé depuis 1982, des activités de consulting et d'accompagnement tant sur le marché français qu'au niveau international. Ainsi, il a mené des missions économiques dans 52 pays. A ce titre il a acquis des connaissances sur l'évolution économique des pays visités ainsi que sur leurs expériences lors de rencontres institutionnelles et avec des opérateurs privés.

Président de l'Institut Euro Maghrébin d'Etudes et de Prospectives. Membre de Confrontations Europe, un Think-tank spécialisé en réflexions sur l'Union Européenne, membre de l'IRIS, il est administrateur du CAREEP (Carrefour des Entreprises de l'Est Parisien). Chercheur-associé à l'Université du Québec de Montréal. Ancien conseiller du FMI. Ancien membre du conseil d'Administration de l'Université Paris XIII et coordinateur de sa commission relations Université-Entreprises. Ancien secrétaire général de l'Agence de coopération franco-cambodgienne.

\* \* \* \* \*

Le Roi du Maroc (cf. le discours du 9 mars 2011) et Le Président Algérien (discours du 12 avril 2011) se sont accordés sur la nécessité d'amender leurs constitutions respectives, d'élargir les libertés individuelles et collectives, de garantir la liberté de la presse et d'aller plus en avant vers une décentralisation administrative et l'octroi de réelles responsabilités aux collectivités territoriales.

L'amazighité comme composante de la culture nationale voire comme langue nationale est reconnue.

Il est certain que les évènements que connaît le monde arabe, ces dernières années ont impacté les comportements des directions politiques des Etats maghrébins.

Les deux Chefs d'Etat reconnaissent l'indispensable cheminement vers un Etat de droit et l'assainissement des pratiques administratives, économiques et le rapport au citoyen.

La moralisation de la vie publique et privée irait de pair avec le renforcement de l'appareil judiciaire et la réforme de la justice. L'appel à plus de respect des droits humains s'est concrétisé dans le cas du Maroc par la création d'un conseil des droits de l'Homme. Le multipartisme et le pluralisme politique sont des règles intangibles. Les deux plus grands pays du Maghreb s'accordent sur l'Islam comme religion d'Etat. Ce principe n'est remis en cause par aucun mouvement politique même pas par les plus radicaux. Le principe du Roi commandeur des croyants « Amir El Mouminine » fait consensus, les plus à gauche y voient un rempart contre des tentatives par des

Salafistes de s'arroger le droit de parler au nom de tous les musulmans et de lancer des fatwas intempestives. Par contre la sacralité du Roi est contestée.

Cependant la comparaison s'arrête à ce constat discourtial. Mohammed VI a été plus explicite sur les orientations qu'il a assignées à la commission consultative en proposant un rôle accru au premier ministre qui sera désigné au sein du parti majoritaire aux élections législatives, avec de réels pouvoirs sur l'administration. Incontestablement c'est une avancée lorsque l'on sait que le Roi a désigné en 2002 Driss Jettou, un technocrate non affilié à un parti, au poste de premier ministre. Certains voient dans cette proposition une auto limitation des pouvoirs du Souverain. Ainsi en première lecture, c'est la reconnaissance du rôle du parlement et par là même de la volonté populaire dans la désignation des responsables gouvernementaux. Les nominations des ministres et des hauts fonctionnaires et cadres de l'Etat demeureront la clé de voûte quant à la sincérité de cette disposition.

Ma longue expérience dans l'administration française me fait dire que l'administration en tant que force de proposition en charge de la mise en œuvre des décisions gouvernementales peut jouer un rôle de nuisance, d'infléchissement et ou de réorientation de celles-ci.

Actuellement le premier ministre et les ministres agissent en concert avec des administratifs sur lesquels ils n'ont pas une grande autorité par le jeu des nominations qui leur échappent. Un adage français dit « les Elus changent et les fonctionnaires restent », mais au moins en France le gouvernement a la possibilité de jouer sur les nominations, les promotions et les mutations.

Si la séparation des pouvoirs deviendrait réelle du fait de l'indépendance de la justice, les opinions publiques maghrébines attendront de vérifier dans les faits la véracité de ces intentions et que cette justice soit moins corrompue, plus équitable, protégeant les victimes et sanctionnant les coupables quelque soient leur statut social, leurs poids économique dans la société et leurs liens familiaux ou politiques. Il ne s'agit pas de jeter l'opprobre sur toute une profession. Il y a des femmes et des hommes qui rendent la justice en toute honnêteté, en leur âme et conscience.

Le rôle et les prérogatives du conseil constitutionnel comme « superviseur et contrôleur » de la constitutionnalité des lois votées par le parlement, ne valent que par le mode de désignation de ses membres et leur degré d'indépendance.

Par ailleurs si le Maroc a choisi clairement la voie référendaire quant à l'adoption de la nouvelle constitution, l'Algérie hésite entre le référendum et la voie parlementaire, ce qui fait dire aux contradicteurs du président de la République que celui-ci craint la sanction populaire et qu'il n'est pas sûr de son fait. La réaction des partis et de la société civile

Au Maroc, le discours royal a pris de court les partis politiques dans leur ensemble et a surpris l'opinion publique tant les annonces anticipent des évolutions futures.

A part Al Adl walihsane, certains militants du 20 février, des petits partis et certaines organisations de défense des droits de l'Homme, l'ensemble de la classe politique et de la société civile s'est emparé du sujet et s'est engouffré dans cette fenêtre ouverte pour intervenir dans le débat. A la télévision publique et dans la presse y compris pro-gouvernementale, les discussions sont franches et ne manquent pas d'audace. On parle de la corruption, des hommes politiques n'hésitant pas à chercher l'immunité parlementaire pour échapper à des délits de trafic de drogue et/ou de détournements de fonds.

En Algérie les clivages sont plus nets. Les partis proches du pouvoir engagent timidement le débat même, si le Président Abdelaziz Bouteflika n'a pas forcé le trait sur les réformes constitutionnelles, alors que la société civile et la presse refusent d'entrer dans le jeu jugé par trop biaisé. Il en va de même du FFS.

La Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCD - partis politiques) qui regroupe le RCD, le MDS, le PLD et des associations de la société civile, a préconisé le 24 avril 2012, la tenue d'« une conférence nationale qui aura pour mission de désigner un Conseil national de transition démocratique (CNTD) ». Elle a aussi recommandé de dissoudre toutes les institutions élues, de nommer un gouvernement de transition pour gérer les affaires courantes et d'engager le pays dans une refondation nationale avec à la clé la rédaction d'une Constitution qui sera soumise au vote du peuple algérien.

La CNCD exige, en vertu de l'article 88 de la Constitution, le départ du président Abdelaziz Bouteflika. Un article qui stipule que si le chef de l'Etat n'est pas en mesure d'assurer son mandat, il doit être démis de ses fonctions et remplacé par le président du Sénat (El Watan du 25-04-2011).

Certains partis attendent l'octroi de leur agrément comme Wafa d'Ahmed Taleb Ibrahim, le Front démocratique de Sid Ahmed Ghazali, le parti de la laïcité ou encore le parti de la liberté et de la justice.

Tirant les leçons de ce qui se passe dans d'autres pays arabes, le pouvoir marocain a pris les devants en autorisant les manifestations et en libérant 190 prisonniers politiques, dont plusieurs Salafistes.

A Alger, les manifestations sont toujours interdites, ce qui n'empêche pas des marches socioprofessionnelles et catégorielles. Parmi les annonces officielles, il est à noter la décriminalisation des délits de presse, l'ouverture audio-visuelle aux opposants, la dénonciation du népotisme et de la corruption, le gaspillage et la bureaucratie.

## CE QUE JE CROIS

Lors d'un débat à la maison de l'Europe sur « l'Union européenne et l'Afrique », répondant à mon intervention sur la nécessité d'éradiquer la corruption et de promouvoir des institutions démocratiques et des règles de transparence en matière économique et social, le représentant de l'OCDE m'a répondu que la corrélation entre démocratie et expansion économique n'était pas prouvée et que certains pays autoritaires ont connu des taux de croissance élevés.

Si je prends comme échantillon les 53 pays que j'ai prospectés (95% du PIB mondial), les évolutions les plus positives sont du côté des pays démocratiques.

Les pays arabes et en particulier l'Algérie et le Maroc ont tout à gagner à faire fonctionner leurs institutions selon des règles démocratiques transparentes bannissant le népotisme, les passe-droits, la concussion, le règne des grandes familles et des clans plus ou moins occultes, fermant l'accès aux responsabilités aux jeunes générations, mieux formées et techniquement plus compétentes.

## JE PRECONISE

### **1. Un régime parlementaire où le premier ministre est issu d'une majorité parlementaire qui aura la confiance du parlement.**

Le président (Algérie) et le Roi (Maroc) joueront le rôle d'arbitres, de garants des institutions, de l'intégrité territoriale, des libertés individuelles et de la représentation nationale dans les instances internationales. Ils assureront la continuité de l'Etat en toute circonstance et du multipartisme, de l'Etat de droit et du respect de la constitution. Ils seront les derniers remparts contre l'obscurantisme et les velléités par un ou des partis de supprimer le fonctionnement démocratique des institutions. Les chefs d'Etat sont également les garants du respect des traités internationaux, notamment ceux portant sur les droits humains, de la femme et des enfants.

Les citoyens doivent avoir leur destin en main en élisant une majorité et en la remerciant en cas d'insatisfactions par rapport à leurs attentes.

Néanmoins comment assurer au premier ministre une autorité indiscutable alors qu'il est perçu comme étant dans une position précaire ? C'est par l'éducation civique et l'apprentissage de la démocratie, que les règles de l'alternance seront perçues comme des contre-pouvoirs à la disposition du peuple.

Il n'est pas normal qu'à l'occasion d'une visite royale ou présidentielle, les palmiers poussent au milieu de la nuit et que des lampadaires soient installés dans l'urgence et qu'après, plus rien. Les autorités locales craignent davantage le mécontentement des chefs d'Etat que le sentiment des administrés.

2. J'ai constaté dans les municipalités de l'est parisien que j'ai eu à conseiller, que les élus locaux sont fébriles et terrorisés à l'idée de perdre les élections et s'activent pour répondre aux exigences de leurs administrés.

C'est pourquoi, **je propose la limitation des mandats à cinq ans et à deux maximums comme c'est le cas au Brésil.**

3. Dans la même veine, **l'interdiction de cumul des mandats** ouvrirait la voie aux jeunes et aux méritants.

4. **Imposer un niveau d'études aux parlementaires** (niveau baccalauréat) afin d'évincer les trafiquants de drogue, les « acheteurs de voix », les mafieux et autres champions de l'informel. C'est aussi pour permettre à l'élu de décider en toute connaissance de cause.

5. **Le mode de scrutin** est majoritaire en Algérie et répond au souci des partis dominants d'exclure les petites formations et de garder le monopole du pouvoir. C'est pourquoi les partis de la majorité sont en rupture totale avec les partis d'opposition qui ont du mal à exister véritablement.

Au Maroc, c'est l'inverse, les luttes remontant à la période post coloniale dans les années 1960, entre les partis nationalistes de l'Istiqlal, l'UNFP et l'USFP d'une part et le Palais d'autre part, ont motivé le recours à un mode de scrutin proportionnel, ce qui a empêché la constitution de majorités parlementaires et locales stables. En outre les scissions au sein de ces partis et les transfuges (des élus sur une étiquette change de camp en cours de mandat) ont aggravé l'émiettement de la vie politique marocaine (près de 67 partis ou mouvements recensés).

Lors des dernières élections communales et provinciales, il était impossible de réunir des majorités homogènes dans les grandes villes à cause du mode de scrutin proportionnel. Des alliances contre nature se sont formées au gré des réalités électorales locales et suite aux pressions des états-majors. Des partis font alliance dans une ville et se combattent féroce dans une autre.

6. **Je propose un mode de scrutin de liste à tous les niveaux, national et local, ce qui élimine le recours à des notables véreux et/ou achetant des voix dans le but de faire des affaires sur le dos de la nation ou de la collectivité. L'élection se fait en deux tours.** Au premier tour les listes qui ont reçu 12% des inscrits peuvent se qualifier pour le deuxième tour. La liste qui obtient le plus de voix rafle la majorité des sièges (soit 50 %) de l'Assemblée nationale. Les partis auraient tout intérêt à fusionner selon leurs programmes et affinités. Le même mode de scrutin s'appliquera au niveau du conseil municipal, régional et provincial. Afin de garder un lien entre les élus et les citoyens, les listes sont proposées par département ou provinces. A chaque parti de faire figurer sur sa liste des candidat(e)s présent(e)s sur le terrain. Les autres 50 % seront répartis entre les listes restant en lice au 2<sup>ème</sup> tour y compris la liste majoritaire.

Exemple : soient 3 listes A, B et C qualifiées pour le 2eme tour. La liste A obtient 36 % des suffrages, contre respectivement 35 et 29 % pour B et C. A aurait 50 % des sièges. Ensuite les trois listes se partageront à la proportionnelle les 50% restants.

L'avantage de ce système est de dégager une majorité stable pendant la mandature et de le rendre responsable vis-à-vis des citoyens. Les minorités seront représentées et pourront avoir accès à tous les documents (rapport d'activités, rapports comptables et financiers...), constituant ainsi un contre-pouvoir.

Ce qui doit prévaloir, ce sont des coalitions homogènes reposant sur des principes affichés à l'avance auprès des Electeurs. Cesseront alors les pratiques d'achat/vente de voix, des menaces physiques et des intimidations.

La question des quotas en faveur des jeunes et des femmes devraient être posés. Il est possible dans des scrutins de listes de réserver des positions éligibles selon des proportions à étudier scrupuleusement,

**7. Imposer un plafond des dépenses électorales.** Chaque liste ou candidat doit désigner un mandataire financier qui sera chargé de présenter ses comptes. En cas de dépassement, le Tribunal pourrait décider de l'annulation de l'élection et peut être l'inéligibilité du candidat incriminé.

**8. Les élus ne doivent pas cumuler des fonctions d'entrepreneurs, promoteurs immobiliers ou toutes activités pouvant générer un conflit d'intérêt.** Il n'est pas sain qu'un maire soit le premier investisseur immobilier dans sa propre ville.

**9. Renforcer les systèmes de contrôles à plusieurs niveaux :**

- Interne, au sein de l'assemblée ou de la collectivité territoriale
- Externe par des chambres régionales des comptes.

Les déclarations de patrimoine doivent être publiques avant et en fin de mandat des élus mais aussi de toute sa famille.

Afin d'éviter les pressions et les complicités, un conseil consultatif formé de citoyens tirés au sort à partir des listes électorales, peut exercer un contre-pouvoir et saisir la justice en cas d'anomalies constatées. Ce conseil pourrait se faire assister par des cabinets d'experts comptables et des auditeurs indemnisés par l'Etat.

Permettre aux associations reconnues d'utilité publique d'accéder aux comptes des collectivités et même des marchés publics à tous les niveaux.

**10.** Il est important de **constitutionnaliser la criminalisation des actes de corruption**, de concussion, de détournements de fonds publics et privés ainsi que l'abus de biens sociaux.

**11. Supprimer l'immunité des parlementaires et des ministres.** Les jeunes générations ont accès aux moyens d'informations et sont révoltés, à juste titre, de l'ampleur de ces actes condamnables. Cependant, cela ne doit nullement conduire à la violence.

Aussi bien en Algérie qu'au Maroc, il n'y a pas un seul jour qui passe, sans que la presse et les médias électroniques ainsi que les réseaux sociaux, ne révèlent des affaires d'abus de biens sociaux ou des marchés frelatés. Les cas d'enrichissement personnel grâce à l'accès à des responsabilités électives ou des fonctions d'Etat ou des collectivités locales sont légions et le citoyen le constate à ses dépens, depuis plusieurs décennies.

Les montants de l'argent sale diffèrent selon les pays. Ils sont plus importants en Algérie en raison de la manne pétrolière et de la structure de son appareil productif. La presse révèle un climat de panique parmi certaines grosses fortunes qui transfèrent leurs capitaux de façon illicite vers des pays étrangers.

Il est dramatique de constater que tous les bénéficiaires illicites d'une situation de rente assureront l'avenir de leurs enfants ainsi que leur descendance. Ceux qui vont souffrir le plus sont les plus modestes et les classes moyennes, si rien n'est fait pour réformer l'économie et les structures sociales.

**Faire de la politique pour faire de bonnes affaires**

Dans les démocraties occidentales, ce sont les puissances financières et industrielles qui font et défont les gouvernements en finançant les campagnes électorales ou en influençant les médias et autres rouages de l'Etat et des institutions décentralisées. C'est donc l'économie qui détermine la décision politique. Nicolas Sarkozy est "modeste" financièrement par rapport à ses mentors ; les Bolloré, Bettencourt, Pinault.

Dans les pays en développement, l'enrichissement passe par l'accès à des postes de décision électifs ou administratifs. Cela explique les montants dépensés par les candidats se présentant à des élections locales et/ou nationales. Le retour sur investissement est rapide.

Comme je l'ai exprimé à maintes reprises, **aucun développement économique ne pourra s'opérer en l'absence de règles strictes en matière de gouvernance publique et privée et une sécurité juridique et réglementaire pour les investisseurs nationaux et internationaux.** Le rôle de la justice est primordial. Il ne suffit pas d'inscrire dans le marbre son indépendance, il est indispensable d'opérer une vraie révolution des mentalités.

S'il y a des corrompus, il y a aussi des corrupteurs. A côté des mécanismes de contrôle interne et externe ainsi que le recours à des sanctions exemplaires, le comportement des citoyens doit être au centre des préoccupations du législateur. Lui offrir la possibilité de dénoncer d'éventuels manquements à l'impartialité des juges et la protection des voies de recours ainsi que criminaliser aussi les actes de corruption dont seraient coupables certains justiciables.

Les instances officielles, quelques soient leurs missions en faveur de la transparence et l'assainissement de la vie publique et économique ne trouveront grâce aux yeux des populations que si des actes concrets sont pris et des dossiers sont réglés.

Il faut dire que la tâche est immense et il s'agit de faire bouger de puissants lobbies et des intérêts financiers gigantesques. Mais ce que les jeunes Tunisiens et Egyptiens ont réussi, les autres pourront le faire sans problème.

Espérons que les changements seront conduits de façon pacifique.

Les pays d'Europe centrale et orientale, que j'ai bien connus avant et après la chute du mur de Berlin, ont organisé leur transition sans effusion de sang sauf en Roumanie (le parallèle avec la Libye n'est pas sans intérêt). Ce sont les partis communistes aux commandes depuis 44 ans qui ont accepté d'organiser des élections libres et plurielles. Ils ont été battus et d'autres équipes incarnant des forces nouvelles ont pris le pouvoir. Ces partis qui avaient le monopole du pouvoir ont changé de noms et ont adapté leurs programmes aux nouveaux contextes et certains d'entre eux ont gagné les élections suivantes. Actuellement l'alternance est de mise et le zapping électoral joue pleinement.

Ainsi devrait se dessiner la future carte politique en Algérie et au Maroc, se présenter aux élections sans craindre la défaite car de cette manière les électeurs seront maîtres de leur destin et n'auront pas besoin de manifester violemment pour chasser leurs dirigeants puisqu'ils peuvent le faire par les urnes.

CAMILLE SARI

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE CIVILE DANS LA CONSTITUTION DE  
L'ETAT

\* \* \* \* \*

La prise d'otages à In Amenas en Algérie et la guerre contre le terrorisme au Mali devraient servir de leçon pour le monde entier. **Les pays du Maghreb ne pourront plus rester divisés devant un fléau qui ne connaît pas les frontières. Le projet d'une communauté économique maghrébine est un "coup" à multiples objectifs : concentrer tous les moyens pour éradiquer le terrorisme, réaliser le développement économique et lutter contre la pauvreté, les inégalités sociales et la corruption afin de tarir la base de recrutement des mouvements extrémistes notamment auprès des jeunes qui n'ont pas de perspectives professionnelles et aspirent à une vie meilleure.**

L'Union Européenne et toute la communauté internationale devraient soutenir des programmes d'investissements productifs et de créations d'emploi dans toute l'Afrique du Nord au Sud. Les réticences des Etats-Unis et de l'Union européenne dans l'affaire malienne montrent la myopie de ces pays qui n'ont pas compris que les politiques non coopératives ne sont pas dans leur intérêt. Enfin tant que les palestiniens n'ont pas un Etat pleinement investi de toutes les prérogatives et ne jouissent pas de tous leurs droits, cela engendre des frustrations et alimente l'extrémisme.

Les pertes subies par Sonatrach au quotidien, les surcoûts dus à la hausse des frais d'assurance et de sécurisation des installations pétrolières, montrent que le coût du non Maghreb est beaucoup plus élevé que ce qui a été chiffré par les experts. L'espace maghrébin devrait être une terre d'accueil des investisseurs étrangers et non une source d'inquiétudes rédhibitoires. Même le tourisme va prendre un coup.

L'idée de construire une communauté économique maghrébine a considérablement gagné du terrain depuis fin 2010. Les fortes tensions diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc ont laissé place à une série de rencontres au niveau ministériel sur des sujets d'ordre économique. Justement dans mon dernier ouvrage (C.SARI, 2011) j'invitais les deux pays à laisser de côté les conflits politiques (sans pour autant les nier) et à se concentrer sur les problématiques économiques. Ainsi ils répondront aux besoins de leurs populations et notamment de la jeunesse en matière de développement économique et de création d'emplois durables. Il y va de leur stabilité sociale qui conditionnera leur stabilité politique. Nous avons noté combien une simple manifestation en Tunisie de Salafistes ou un attentat dans un restaurant à Marrakech pouvaient occasionner de dégâts économiques. En effet, les deux principaux gisements de recettes en devises ; à savoir le tourisme et les investissements étrangers, ont connu un ralentissement préjudiciable à leurs équilibres commerciaux et courants. Le printemps arabophone est venu rappeler aux dirigeants maghrébins, comme il était précieux de voir son voisin jouir de paix et de sérénité. L'instabilité et les révoltes ont un effet contagieux dommageable à tous les pays de la région.

**La société civile maghrébine, dans sa diversité, s'expriment sous différentes formes avec des spécificités socioprofessionnelles et générationnelles.** On peut citer les intellectuels, l'UJEM (union des Jeunes Euromaghrébins), Maghreb+, l'Union du Patronat Maghrébin (UPM), l'Union des Banques Maghrébines (UBM), les Artistes, la presse, certains partis politiques, les centres de recherches...

Les Economistes ont pris des initiatives par des publications, des conférences et une médiatisation qui a contribué largement à la sensibilisation des opinions publiques en montrant les bienfaits de l'intégration maghrébine et le coût du non-Maghreb.

Il existe trois gisements d'évolution favorable des économies :

- une lutte implacable contre la corruption (gain estimé de 2 à 5 % du PIB) ;
- une intégration économique maghrébine (gain estimé de 2 à 4 % du PIB) ;
- une réduction drastique des dépenses militaires (gain estimé de 2 à 3 % du PIB).

**La solution aux problèmes économiques actuels dépend aussi des comportements des forces politiques qui doivent placer l'intérêt général au-dessus des intérêts partisans et individuels.** La régionalisation devrait placer en son cœur l'intervention économique et s'accompagner de la mise en place d'organismes de contrôles empêchant la constitution de féodalités locales.

Les problèmes sociétaux renvoient aux évolutions des sociétés maghrébines, la montée des intégrismes, la représentativité des forces politiques et de la société civile, le chômage qui frappe en particulier les jeunes, la démographie et la fécondité des familles. Comment préparer l'avenir avec une jeunesse formée et instruite ? Le rôle de la femme et l'obligation de lui donner plus de responsabilité à tous les niveaux. Il ne pourrait y avoir épanouissement des enfants et progrès social et économique sans la participation de la femme à tous les niveaux politique, économique et administratif. La considérer comme citoyenne de second rang, c'est faire obstacle à la promotion de nos mères, épouses, filles, sœurs. Les sociétés qui se sont développées l'ont fait avec la participation des femmes.

D'après le FMI les événements que connaît la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord) se traduiront par une hausse des déficits budgétaires de 8 %.

Au Yémen le FMI table sur une baisse de la croissance de 2 %. En Egypte le secteur du Tourisme est sinistré. Il fait vivre des millions d'Egyptiens. L'incendie d'une église copte le 9 mai 2011 n'est pas de nature à inciter les étrangers à investir en Egypte ou à s'y rendre pour le tourisme. La crise libyenne aura des conséquences incalculables sur ce pays, mais une Libye sans Kadhafi est beaucoup plus prometteuse à long terme. A court terme les conséquences sur les pays voisins sont catastrophiques. Le retour des travailleurs Marocains, Tunisiens et Egyptiens notamment, aggravera le chômage dans ces pays et réduira les transferts de leurs épargne vers le pays d'origine.

D'après ANIMA-MIPO, la chute dramatique de 27 % des investissements directs étrangers (IDE) en 2011, laisse place à une reprise pour certains pays comme la Turquie et le Maroc

La région MENA a enregistré au premier semestre 2012 une hausse de 11 % des investissements étrangers révélés, soit 19 milliards d'euros.

Retrouvant leurs niveaux de 2008, ces annonces d'investissements sont éloignées du sommet atteint fin 2010.

La règle des 51/49 % pénalise les Investissements Directs Etrangers en Algérie. En effet, Anima-Mipo indique : « Malgré les appels du secteur privé qui juge la loi des 51/49 % trop générale et figée, à l'instar du Forum des chefs d'entreprises (FCE), les autorités algériennes ne donnent guère de signaux encourageants quant à l'amélioration du cadre de l'investissement étranger (la législation sur le change a d'ailleurs été durcie en août dernier). Certains représentants du patronat semblent cependant vouloir donner crédit au gouvernement nommé en septembre 2012 pour mettre en place les réformes demandées en faveur du secteur privé. »

Le rapport souligne par ailleurs que « la Tunisie reste pour sa part confrontée à des défis de taille et doit regagner la confiance tant sur le plan politique qu'économique. En Libye, les bouleversements politiques de 2011 et les tensions, toujours vives en 2012 n'ont pour l'instant pas permis un réel décollage des intentions d'investissement ». On peut se demander s'il n'y a pas un transfert des capitaux du pays de la révolution des jasmins vers le Royaume chérifien ?

« Le Maroc continue quant à lui à renforcer son attractivité, tout au moins par rapport à ses voisins maghrébins. Le nombre de projets annoncés au cours des six premiers mois de l'année en cours reste quasiment en ligne avec la relativement bonne performance de 2011 et les montants annoncés remontent, laissant présager un bon cru 2012 de l'investissement étranger », constate l'observatoire euro-méditerranéen.

Les entreprises européennes arrivent toujours en tête et représentent encore environ la moitié (45 % en 2011) des investissements étrangers en montant. Mais, avec seulement 12 Mds€ annoncés en 2011, soit 7 Mds€ de moins qu'en 2010, les européens sont toutefois à leur plus bas niveau depuis 2004.

Les investissements de certains des pays du sud méditerranéen continuent de baisser : en Turquie (division par deux du nombre de projets d'investissement et de partenariat dans les pays MED), en Égypte (6 Mds€ de moins en 2011 par rapport à 2010) et en Syrie (2 Mds€ de moins qu'en 2010).

Si, en Algérie, les IDE ont doublé entre 2012 et 2011 ceci s'explique par le niveau historiquement bas atteint en 2010. Mais son portefeuille de projets apparaît plus diversifié qu'auparavant dans le secteur immobilier, bancaire, énergétique et pharmaceutique. La Tunisie et le Maroc perdent chacun 1 Md€ d'IDE entre 2010 et 2011 et la Libye voit son montant d'IDE divisé par quatre en 2011.

**Parmi les conséquences du printemps arabophone, la fuite des capitaux est un facteur aggravant.** En Algérie même le gouverneur de la banque centrale en parle. On peut estimer les transferts illicites de capitaux entre 50 et 100 Mds \$. La Tunisie et la Libye ne sont pas épargnées.

En ce qui concerne le Maroc, d'après Biladi.net qui cite Hakim Benchemass, président du conseil national du Parti Authenticité et Modernité, près de 25 milliards de dirhams auraient quitté illégalement le Maroc. Une grande partie de ces capitaux proviendrait des gains du trafic de drogue et de la prostitution.

Cette fuite des capitaux, principalement vers la Suisse et l'Espagne, a connu une importante hausse depuis le début des révoltes dans le monde arabe, un fait reconnu par Nizar Baraka, ministre de l'Economie et des Finances. (Biladi en date du 2 novembre 2012). Global Finance Integrity annonçait en début d'année qu'entre 1970 et 2008, la fuite des capitaux du Maroc s'élevait à 25 milliards de dollars.

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) indique que la crise de la demande émanant des pays de la zone euro impacte négativement l'ensemble des économies méditerranéennes. Cette institution, créée pour aider les ex économies socialistes à cheminer vers l'économie de marché, assure depuis 2011, les pays arabes dans leur développement.

Dans le domaine de l'agriculture, des initiatives sont prises par l'Union des paysans maghrébins qui s'est élargie au Soudan et à l'Égypte. Le secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), Mohamed Alioui, (en marge de l'ouverture du deuxième congrès de l'Union des paysans maghrébins (UMAGRI) qui se tient à Alger du 16 au 17) a expliqué que ce « bloc » d'organisations agricoles a été ouvert à ces pays « voisins » pour se constituer en groupe compétitif, dont l'objectif principal est de parvenir à assurer la sécurité alimentaires aux habitants de la région.

Il faut développer les relations avec l'Union européenne sur de nouvelles bases. Les pays du Maghreb ont lié leur destin à celui de leurs voisins du Nord et notamment la France. Le vieux continent est le premier partenaire commercial, le premier investisseur, la première destination de l'émigration maghrébine, le premier pourvoyeur de Touristes vers le Maghreb.

En effet, la France réalise 15 % de son commerce extérieur avec les pays du Maghreb, l'Italie 18 % et l'Espagne 4%. D'un autre côté, ce sont bien ces pays méridionaux qui constituent les principales zones d'accueil de l'émigration maghrébine ou en tout cas qui restent les plus exposés à des flux d'émigration massive qu'il ne faudrait pas sous-estimer, si la dégradation économique persiste. En troisième lieu, il est clair que la présence de l'Europe dans la région maghrébine sera vite remplacée par d'autres. Le Japon et la Chine verraient bien le Maghreb non seulement comme débouché mais aussi et surtout comme vecteur de conquête des marchés européens.

On comprend alors pourquoi l'Europe communautaire a intérêt à un Maghreb uni et pourquoi elle est obligée de soutenir la démarche intégrationniste actuelle dans la région. Nous pouvons aussi recenser au moins quatre raisons principales qui expliquent le soutien de l'Europe à l'Union du Maghreb Arabe :

L'UE qui a « aidé » à façonner les systèmes productifs (notamment marocains) ne verrait pas d'un mauvais œil la constitution d'un vaste marché maghrébin capable d'absorber les produits manufacturés exportables que le marché unique ne peut plus absorber.

Un marché maghrébin unifié assurera des débouchés appréciables aux biens d'équipement, produits alimentaires et autres biens technologiques de l'Europe communautaire.

Un Maghreb économique intégré est plus prometteur d'une relance et d'une croissance économique continue. Les populations pourront alors être stabilisées, les occasions d'emplois se multipliant. L'Europe évitera ainsi les risques d'une émigration massive activée par la poussée démographique et le chômage. Les poussées intégristes que connaît actuellement le Maghreb aggravent encore ces risques.

**Enfin, la présence active de l'Europe communautaire dans le bassin méditerranéen est d'autant plus assurée que les riverains maghrébins unis peuvent constituer des partenaires avec lesquels le dialogue et la concertation seraient plus faciles.**

Les économies maghrébines ont lié leur sort à celui d'une Europe, qui certes demeure la première puissance économique, mais dont le dynamisme est poussif, son avenir est incertain. Les cinq Etats du Maghreb négocient en position de faiblesse, séparément et en ordre dispersé avec l'UE.

L'Algérie a demandé la révision des accords de libre-échange dans une position défavorable et le Maroc a des difficultés à obtenir des concessions sur ses exportations de produits agricoles et se trouve obligé de faire des concessions en livrant ses ressources halieutiques aux Espagnols.

Une communauté économique maghrébine devrait négocier en position de force et constituerait un marché unifié et large pour les pays du Maghreb.

## **LE POUVOIR ALGERIEN : LE GACHIS DES GENERATIONS**

Par Dr. CAMILLE SARI

- A l'entame de son premier mandat, le président Bouteflika avait bénéficié d'une conjoncture pétrolière qui avait entamé une phase ascendante. Au début du quatrième mandat, c'est la trajectoire inverse que nous observons. Cela peut-il remettre en cause toutes les promesses pré-électorales (croissance, logement, emplois, investissement)?

Les émeutes dans plusieurs villes algériennes et la crainte d'un remake d'octobre 1988 ont incité les autorités algériennes à injecter près de 45 milliards de dollars sous forme d'augmentation de salaires, de subventions à l'ANSEJ (dont les résultats sont fort maigres), au logement et différents dispositifs de soutien aux prix des produits de base. Des recrutements dans la fonction publique et dans les entreprises nationales accroissent les déficits budgétaires sans améliorer la productivité des administrations. Ces dérapages sont nuisibles à long terme et ne feront que retarder une explosion

sociale, si rien n'est fait sur le front de l'emploi durable dans le secteur productif marchand.

D'après toutes les études, les réserves de gaz ont une durée de vie qui ne dépasse pas 20 ans et les réserves de pétrole une dizaine d'année. La consommation domestique va augmenter avec l'accroissement de la population (50 millions d'habitants à l'horizon 2050).

L'après pétrole et gaz se prépare dès maintenant.

En l'absence de réformes en profondeur de tout l'appareil productif et des circuits de distribution en rupture avec le modèle rentier actuel, l'Algérie irait à la catastrophe, avec à la clé la pauvreté et la misère pour la grande masse.

Rappelons que les recettes en devises provenant des hydrocarbures représentent près de 700 milliards de dollars de recettes entre 2000 et 2013, alors que sur la même période les importations ont avoisiné les 500 milliards de dollars.

Les dépenses publiques sont passées respectivement de 55 milliards de dollars en 2004, à 100 milliards de dollars en 2005, à 140 milliards de dollars fin 2006 et à 200 milliards de dollars en 2009. Il est avancé le chiffre impressionnant de 500 milliards de dollars qui furent mobilisés entre 2004 à 2013 et entre 700 et 900 milliards de dollars entre 1999 et 2014.

L'Algérie dépense deux fois plus pour des résultats inférieur de 50% par rapport à des pays similaires de la région MENA.

La loi de finances 2015 entérine la poursuite du programme de logements destinés aux classes moyennes supérieures et les aides aux jeunes créateurs d'entreprises ; l'ANSEJ. Faire le choix de puiser dans le Fonds de régulation des recettes (FRR) ainsi que dans les réserves de change signifie à terme un retour au surendettement du pays.

L'Algérie risque de perdre près de 20 milliards de dollars en 2015. Il en résulterait un solde budgétaire négatif de 15,1% du Produit intérieur brut pour l'exercice. Les réserves de change ne pourraient demeurer positives à moyen et long terme, si la chute des prix se poursuit

- Au vu de la conjoncture actuelle, le rétrécissement des réserves de changes, l'évolution incertaine des cours du pétrole et des besoins incompressibles en importation, est il à craindre que l'Algérie retourne en fin de ce mandat à la case départ (caisses vides, endettement extérieur, hausse du chômage) ?

Parmi les explications de la flambée des prix on peut citer le doublement du salaire minimum SNMG, passant de 6.000 à 20.000 dinars, (200 euros au cours officiel).

C'est grâce à la solidarité familiale que les plus pauvres et les couches moyennes peuvent maintenir un niveau de consommation acceptable, en partageant le logement, les charges fixes et alimentaires.

Les poussées inflationnistes sont aussi le fait d'un contrôle illégitime des produits de première nécessité par le secteur informel qui contrôle plus de 65% du marché, auxquels 70% des ménages consacrent presque l'intégralité de leurs revenus et plus de 40% de la masse monétaire globale en circulation.

En réalité ce taux est à deux chiffres, si on prend en compte le panier de la ménagère et les biens qui circulent sur les marchés au noir.

L'Algérie est constamment sous la menace de possible recours au Fonds de régulation des ressources pour équilibrer le budget, en cas de baisse des recettes pétrolières. 62% de la fiscalité provient de celles-ci. Le point de rupture se situerait à 110 dollars le baril.

Les résultats, comme ce fut le cas dans le passé, furent de portée limitée en matière de créations de richesses productives et d'emplois. Un tel montant opéré dans d'autres conditions aurait transformé le tissu économique. Les surcoûts ne s'expliquent pas seulement par l'inefficience des choix des investissements mais aussi par la corruption. L'économie algérienne ne décolle pas et est à la traîne dans la plupart des classements mondiaux.

Il y a un problème de management qui reste d'inspiration soviétique, de fuites des cadres francophones suite à l'arabisation de l'enseignement et sous la menace du terrorisme dans les années 1990.

Mais cela n'explique pas tout. L'économie rentière (98% des exportations algériennes sont constituées des hydrocarbures) empêche le développement de secteurs productifs. Certains milieux trouvent leurs comptes dans les activités commerciales notamment l'importation. Ils sont à l'origine de la flambée des produits alimentaires de base et des biens de consommation. L'Algérie est passée en une décennie d'un niveau d'importation de 7 milliards de dollars en 1990 à 69 milliards de dollars en 2014.

[Les politiques budgétaires sont tributaires des recettes tirées des exportations, d'hydrocarbures, dans un contexte de répartition inégalitaire de la rente pétrolière et gazière. En 2014, la chute de celles-ci conjuguée à la dégringolade des prix de l'or noir sur les marchés internationaux ont affecté grandement les recettes fiscales qui ont connu une baisse de 10%, comparativement à 2013.](#)

[Les recettes budgétaires sont de l'ordre de 56,08 milliards de dollars \(dont 20,63 milliards au titre de la fiscalité pétrolières et 35,4 Mds de dollars de recettes non pétrolières\). Celles-ci représentent environ 45% du produit intérieur brut, soit 215 milliards de dollars en 2013 selon le FMI. Lorsque l'on sait que les activités de la Sonatrach génèrent des effets indirects de plus de 80% sur le secteur du bâtiment des travaux publics et de l'hydraulique.](#)

Il est difficile de mettre en pratique une loi de finances 2015, prévoyant 110 milliards de dollars de dépenses dont 60 milliards de dollars dans le cadre du budget de fonctionnement.

L'année 2014 a connu un effondrement, sans précédent jamais enregistré depuis 2008, des principales matières premières que ce soit l'or noir, le fer, le caoutchouc, le coton, le soja, l'argent, le cuivre...

L'utilisation effrénée des dépenses en équipements publics est génératrice à terme de frais de fonctionnement, de gestion et de maintenance. Si la construction d'hôpitaux, d'écoles et de services publics nécessaires à la population n'est pas en cause, il convient de cibler les investissements productifs et le soutien à l'activité économique privée, seuls générateurs de production de richesses et d'emplois.

L'industrie algérienne ne pourra pas sortir par le haut seulement. L'Etat doit créer l'environnement adéquat pour favoriser l'émergence d'une génération d'entrepreneurs et impulser une vraie politique industrielle tournée vers le marché intérieur. A un moment donné, il faut choisir entre le lobby des importateurs et la promotion de la production nationale.

Dans le processus d'une économie diversifiée et moderne, tous les secteurs sont appelés à se réformer et en premier lieu le secteur bancaire et financier. Les entreprises publiques, faute de privatisations, continuent à s'empêtrer dans l'inertie et l'assistanat public.

Le développement de la production agricole et d'une industrie pharmaceutique ne se décrète pas au niveau étatique mais doit être impulsé par des nouveaux entrepreneurs à encourager par des facilités en matière d'aménagement des locaux et des terrains, une liberté d'entreprendre et des rapprochements avec des partenaires nationaux ou étrangers. La Chine n'a pas eu de complexe à faire venir dans ses nombreuses zones d'activités des sociétés étrangères dont les Chinois se sont inspirés pour produire leurs propres marques.

S'il y a un secteur où les entreprises algériennes auraient pu répondre à la demande domestique, c'est bien la filière alimentaire et la transformation des produits primaires et agro-alimentaires.

### **CES CONTRIBUTIONS SONT EXTRAITES DE NOTRE OUVRAGE COLLECTIF :**

#### ***Ouvrage collectif sous la direction de Camille Sari & Abderrahmane Mebtoul***

Edition l'Harmattan

**QUELLE GOUVERNANCE ET QUELLES INSTITUTIONS AU  
MAGHREB FACE AUX ENJEUX GEOSTRATEGIQUES ?**

***POURQUOI UN OUVRAGE COLLECTIF SUR LA CONSTRUCTION D'UN  
MAGHREB UNI ET DEMOCRATIQUE ?***

Le Maghreb est la seule région du monde qui n'est pas intégrée, bien qu'elle soit la plus homogène du point de vue sociologique, linguistique et culturel. Les peuples de cette région ont témoigné et témoignent de leur attachement à l'union.

Les auteurs de cet ouvrage, par la diversité de leurs origines, la richesse de leurs formations et leurs parcours respectifs ont tenté d'aborder tous les aspects qui entourent la construction maghrébine : l'histoire, la sociologie, le droit, les institutions, les problèmes sociétaux, l'immigration et les aspirations de la jeunesse, la relation avec l'Union européenne, les réglementations commerciales et douanières et bien entendu l'économie et la monnaie.

Les défis sont nombreux et les obstacles ne sont pas à négliger. L'irrationnel, l'archaïsme, la défense des privilèges, la non prise en compte des aspirations populaires, sont les ingrédients d'un immobilisme anachronique à contre-courant de l'histoire. La mondialisation nous réserve de mauvaises surprises et les ressources minières ont une fin. Il est dans l'intérêt de cette région de relancer son développement économique et social par la création d'une Communauté Economique Maghrébine.

Tel est l'objet de cet ouvrage collectif, coordonné par le professeur Camille Sari, Expert financier, enseignant à la Sorbonne et le professeur Abderrahmane Mebtoul

Expert International en management stratégique, tous deux travaillant depuis de longues années sur le Maghreb. Il regroupe, et c'est une première, 22 experts et professeurs d'Université, européens et maghrébins ayant la même volonté de dépasser les blocages en s'appuyant sur la société civile, en attendant que les dirigeants maghrébins se décident à placer l'intérêt de leurs populations au-dessus de toute autre considération. Nous souhaitons susciter un large débat productif au profit exclusif de l'intégration du Maghreb, pont entre l'Europe, l'Afrique et le Machrek, car d'importants enjeux géostratégiques se dessinent à l'horizon 2014/2020.

Précisons que les contributions contenues dans cet ouvrage sont exclusivement sous la responsabilité de leurs auteurs. Nous n'avons pas voulu donner des orientations limitatives, ni exercer une quelconque censure. Nous sommes convaincus qu'une telle démarche participe à l'épanouissement des idées et à la créativité des propositions.

Nous tenons à remercier vivement Gilles Bonafi, un pro-maghrébin convaincu, d'avoir consacré un temps considérable pour la relecture de cet ouvrage et d'y avoir apporté les corrections nécessaires, sans dénaturer les contenus des contributions. L'Institut Euro-Maghrébin d'Études et de Perspectives a mobilisé ses ressources pour donner un visage définitif à cet ouvrage qui sera un point d'appui pour sa promotion et sa vulgarisation, agissant en tant que Think Tank de référence pour le Maghreb. Notre reconnaissance va à Khalid Karaoui qui nous a permis de faire connaître nos travaux relatifs à l'intégration maghrébine auprès des médias.

Nous tenons à remercier vivement tous les auteurs qui ont participé à sa rédaction et qui ont bien voulu livrer leurs réflexions et propositions.

Aussi, cet ouvrage s'articulera en deux parties :

I. Quelle gouvernance ? Pour quelles institutions ?  
L'indispensable démocratisation des sociétés maghrébines.

II. Le Maghreb face aux enjeux géostratégiques.

**Camille SARI**

## **SOMMAIRE**

### **PREMIERE PARTIE**

#### **QUELLE GOUVERNANCE ? POUR QUELLES INSTITUTIONS ? L'INDISPENSABLE DÉMOCRATISATION DES SOCIÉTÉS MAGHRÉBINES**

- Mohamed AMATTAT - Quelques pages glorieuses dans la solidarité maghrébine : le soutien du Maroc à la guerre de libération Algérienne de 1956 à 1962 .....p 13
- Abderrahmane MEBTOUL & Lies GOUMIRI - L'Algérie a besoin d'une nouvelle gouvernance .....p 33
- Kamel ALMARACHE - Réalités politiques et économiques du post-conflit libyen .....p 41
- Camille SARI - Réforme des constitutions et des institutions et réalités économiques et sociales : cas de l'Algérie et du Maroc.....p 73
- Abderrahmane MEBTOUL - Les fondements stratégiques de l'émergence de secteurs dynamiques au Maghreb - efficacité des institutions et bonne gouvernance .....p 81

- Camille SARI - La constitution votée le 1<sup>er</sup> juillet 2011 est-elle démocratique ou en transition vers la démocratie ?.....p 99
- Zakaria ABOUDDAHAB - Les droits de l'homme dans la constitution marocaine de 2011.....p 111
- Fahmi Ben ABDELKADER & Daniel LABARONNE - La dimension institutionnelle du soulèvement de la rue arabe .....p 133
- Abderrahmane MEBTOUL & Mohammed TAYEBI - Les régimes arabes face à la contestation de leurs populations ont soif de démocratie .....p 139
- Christophe COLLARD - La réforme du droit des affaires en Afrique du Nord à l'heure de la concurrence des systèmes juridiques. Doing business in Maghreb.....p 149
- Emile H.MALET - Le printemps arabe, le malaise méditerranéen et la mondialisation.....p 175
- Mustapha CHERIF - Le Maghreb : quel devenir face aux mutations géostratégiques mondiales ? Authenticité et modernité.....p 185
- Gilles Bonafi – Vers une Communauté Economique Maghrébine de l'Energie et des Phosphates (CEMEP).....P 195

## DEUXIEME PARTIE

### LE MAGHREB FACE AUX ENJEUX GEOSTRATEGIQUES

- Jean-Louis GUIGOU - Plus que jamais, il faut moderniser les outils de la coopération euro-méditerranéenne .....p 213
- Camille SARI - Responsabilités de la société civile dans la constitution de l'Etat. .p 217
- Boutaina Ismaili IDRISSE - L'intégration euro-méditerranéenne à l'épreuve du printemps arabe.....p 223
- Louis MARTINEZ - La politique européenne de voisinage : un obstacle à l'intégration régionale au Maghreb ? .....p 227
- Jean DUFOURCQ - Vers un espace stratégique euromaghrébin..... p 243
- Tewfik HASNI - Etat des relations entre l'Union européenne et les pays du Maghreb dans le domaine énergétique.....p 253
- Jawad KERDOUDI - Relations Maghreb / Union européenne .....p 293
- Abderrahmane MEBTOUL - Le Maghreb face à la stratégie de l'OTAN : Problématique de la sécurité en Méditerranée.....p 307
- Mohamed KHACHANI - La question migratoire dans les relations euro-maghrébines.....p 319
- Nadji SAFIR - Les sociétés maghrébines face aux nouveaux défis et enjeux liés à la maîtrise sociale de la science et de la technologie .....p 343
- Mustapha BENS AHLI - L'approche des relations du grand Maghreb avec les pays du Nord de la Méditerranée.....p 377
- Jean-Louis GUIGOU - « En dix ans, l'Afrique du Nord peut devenir la Ruhr de l'Europe. ».....p 393

- Camille Sari : l'intégration ou la balkanisation du Maghreb et du Machrek : le dilemme inextricable.....p 397